

N°38\_2023 FIN

# Décision du Président

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Communautaire

**Objet : Signature d'un Contrat de Prêt AQUA PRÊT d'un montant total de 6 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement d'infrastructures assainissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet « prêt au secteur public local », enveloppe PSPL, pour la construction de 6 STEP**

Le Président de la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Président, par voie de décision et sur délégation du Conseil Communautaire, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

**Vu** la délibération 2020\_57 du Conseil Communautaire en date du 27 juillet 2020, donnant délégation au président pour procéder aux emprunts destinés au financement des investissements dont la limite des sommes inscrites chaque année au budget et prendre toute décision concernant la souscription ou renégociation de tout emprunt à court, moyen ou long terme,

**Vu** la délibération N°2023\_50 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 du Budget Primitif Assainissement 2023 ou sont inscrit les crédits relatifs aux emprunts,

**Vu** la délibération N°2023-61 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 relative aux enveloppes des emprunts prévus pour le financement des investissements 2023

**Considérant** l'offre de la Banque des Territoires en matière d'accompagnement sur les travaux d'assainissement

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Prêt composé d'une ligne d'un montant total de 6 000 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

### Ligne du Prêt 1 :

Offre CDC				
Caractéristiques	PSPL			
Enveloppe	Aqua Prêt			
Montant	6 000 000 €			
Commission d'instruction	3 600 €			
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois			
Index de préfinancement	Livret A			
Marge fixe sur index de préfinancement	0,4 %			
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,4 %			
Phase d'amortissement				
Durée	30 ans			
Index	Livret A			
Marge fixe sur index	0,4 %			
Taux d'intérêt	Livret A + 0,4 %			
Périodicité	Trimestrielle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	SR			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			

## **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est autorisé à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Monsieur le Président est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt. Cette décision fera l'objet d'une communication lors du prochain Conseil Communautaire.

## **Article 3 :**

La présente décision :

- sera inscrite au registre des délibérations de la CCBRC,
- sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité,
- sera transmise à la Trésorerie Municipale de Melun,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCBRC dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site télé-recours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le Châtelet en Brie, le 18 décembre 2023

Le Président,  
Christian POTEAU

Signé électroniquement par : Christian POTEAU  
Date de signature : 18/12/2023  
Qualité : Président

